

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 29 mai 2019**

Délibération CA-2019-43

Approuvant la révision des statuts de l'UFR de sciences économiques et de gestion

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 713-1 ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le projet de modifications statutaires dans leur version adoptée par le Conseil de gestion de l'UFR de sciences économiques et de gestion en date du 18 octobre 2018 et annexée à la présente délibération.*

Considérant qu'aux termes de l'article L. 713-1 du Code de l'éducation, les statuts des composantes de l'Université sont approuvés par le Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 29 mai 2019 en formation plénière, à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE : Approuve la révision des statuts de l'UFR de sciences économiques et de gestion.

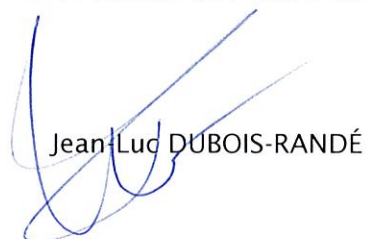
Fait à Créteil, le 29 mai 2019

La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.